Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_52-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Guillaume GEORGE

Pouvoirs : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 22 septembre 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-52 – GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU

Vu l'article L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Condrieu d'adhérer au groupement de commandes pour les fournitures administratives de bureau, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes coordonné par Vienne Condrieu agglomération pour les fournitures administratives de bureau.

AUTORISE Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_52-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER



La secrétaire de séance,
Laura PARET

